

**Arrêté du 26 avril 2023 portant inscription au titre de l'année 2023
au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des directeurs des soins**

NOR :

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 6141-1 ;

Vu les articles L.522-32 à L.522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins hors classe ci-après sont inscrits au titre de l'année 2023 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des directeurs des soins comme suit :

BALLAND-MASSON	Christine
DELAVEAU	Catherine
DJENADI	Zohra
GERARD	Pascale
ROMA	Thérèse

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 26 avril 2023.

La directrice générale
du Centre national de gestion,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD